C- ANNEXES

DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNES DE SOUDÉ ET DE COOLE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DIT « PARC ÉOLIEN DE LA SAINTE CROIX » SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES

DE
SOUDÉ ET DE COOLE (11 EOLIENNES ET 3 POSTES DE LIVRAISON)
PAR LA
SOCIETE SARL
« PARC ÉOLIEN DE LA SAINTE CROIX »

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE PREVU PAR L'ARTICLE R 123-18 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

L'article R 123-18 du code de l'environnement dispose en son 2e alinéa que " dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations ".

Ce document a pour mission de présenter les observations recueillies pendant la durée de l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 août 2022 au 23 septembre 2022.

Le dossier d'enquête a bien été mis à la disposition du public pendant les heures d'ouverture des mairies concernées. Ce dossier était également consultable sur ordinateur à la mairie de SOUDÉ siège de l'enquête et sur le site internet de l'Etat dans la Marne.

Les personnes intéressées pouvaient consigner leurs contributions sur les 2 registres mis à leur disposition, par correspondance dans les mairies concernées et par voie électronique à l'adresse prévue par la DDT à charge pour elle de les communiquer au commissaire-enquêteur.

→ PERMANENCES: 5

Mes 5 permanences se sont déroulées dans les salles des mairies concernées aux jours et heures indiqués dans l'arrêté préfectoral à l'article 3, à savoir:

- -le mardi 23 août à la mairie de SOUDÉ de 9 h à 12h,
- -le jeudi 1 er septembre 2022 à la mairie de COOLE de 14h à 17h,
- -le mercredi 7 septembre 2022 à la mairie de SOUDÉ de 9h à 12h,
- -le lundi 19 septembre 2022 à la mairie de COOLE de 9h à 12h,
- -le vendredi 23 septembre 2022 à la mairie de SOUDÉ de 14h à 17h.

Ce sont au total 15 heures de permanence qui ont été assurées par le commissaireenquêteur. Dix(10) personnes se sont déplacées lors des permanences.

TOTAL DES CONTRIBUTIONS : 11 CONTRIBUTIONS REPRESENTANT 20 OBSERVATIONS

→ CONTRIBUTIONS APPOSEES SUR LES 2 REGISTRES: 8

Liste des contributeurs par commune :

→ COMMUNE DE SOUDÉ : 5 CONTRIBUTIONS - 6 PERSONNES

Patrick MARY
Pierre BAILLY
2 représentants du Collectif « Environnement Champenois En Péril » (ECEP 51)
Philippe JACQUEMIN
Delphine AUBERT(S.A.P.E. –STOP AUX PROJETS ÉOLIENS)

→ COMMUNE DE COOLE : 3 CONTRIBUTIONS - 4 PERSONNES

José SONGY Jean-Claude DULIEUX-maire de COOLE Marcelle LEQUEUX Pascal LEQUEUX

→ CONTRIBUTIONS ADRESSEES PAR INTERNET: 3

COLAS FRANCE-Gérard ROLLIN
LPO -Ligue de Protection des Oiseaux- CHAMPAGNE-ARDENNE
CENCA Conservatoire d'Espaces Naturels CHAMPAGNE-ARDENNE

→ THEMES ABORDES PAR LES CONTRIBUTIONS

La vingtaine d'observations recueillies, très variées, abordées ou simplement évoquées par les contributeurs qui se sont déplacés pendant les permanences et hors de celles-ci ou qui ont adressé leurs contributions par internet touchent quelques grands thèmes d'ordre général sur l'éolien et des thèmes spécifiques au projet.

On peut distinguer parmi les observations, des thématiques d'ordre général comme :

- -l'emploi (COLAS-FRANCE),
- -l'amélioration des finances communales (José SONGY, Jean-Claude DULIEUX),
- -l'obligation des énergies renouvelables (José SONGY)
- -l'absurdité des énergies renouvelables intermittentes (Delphine AUBERT),
- -la saturation en éoliennes du département (Delphine AUBERT) ;

Des thèmes liés directement à **l'implantation du parc** ont nourri également les observations :

- -les couloirs de migration (LPO),
- -l'effet barrière (LPO),
- -les effets cumulatifs(LPO),
- -l'agroforesterie (Philippe JACQUEMIN),
- -l'absence de nuisances (José SONGY, Jean-Claude DULIEUX),
- -les enjeux « chauve-souris » (Conservatoire d'Espaces Naturels);

Certains contributeurs ont abordé des thèmes techniques touchant le projet:

- -le modèle d'éolienne et la dimension du rotor (Conservatoire d'Espaces Naturels),
- -la garde au sol des éoliennes (Conservatoire d'Espaces Naturels),
- -le raccordement du parc à un poste source (Delphine AUBERT);

Des thèmes concernant la composition et le dossier d'enquête ont aussi été abordés :

- -les inventaires contradictoires (LPO),
- -les irrégularités ou conflits d'intérêt (Delphine AUBERT)
- -les déclarations du porteur de projet à l'Ae (Delphine AUBERT).

Enfin, plusieurs personnes sont venues simplement pour consulter le projet, les cartes et le plan de masse (Patrick MARY, Pierre BAILLY, 2 membres du Collectif ECEP 51, Marcelle LEQUEUX, Pascal LEQUEUX) et n'ont pas rédigé d'observation.

Les tableaux en annexe (grille de synthèse et grille des thèmes) synthétisent les observations et récapitulent les thèmes recueillis lors de cette enquête publique.

Sur les grilles, les courriels portent la lettre C et ont été numérotés par ordre d'arrivée, les observations ont été affectées d'un numéro d'ordre suivi du nom de la commune.

→ QUESTIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

I / Les éléments financiers (bilan et compte de résultat 2015-2018) de la société AN AVEL BRAZ datent du dépôt de la première demande. Serait-il possible d'avoir un aperçu financier plus récent de la société ?

II/ Compte tenu des remarques contenues dans l'avis du 30 août 2022 de la Chambre d'Agriculture de la Marne qu'avez-vous à mettre en avant à propos de l'artificialisation des sols due aux projets éoliens qui constitue un problème qui n'a de cesse d'inquiéter les responsables agricoles ? Par ailleurs, pourquoi ne pas avoir envisagé, en matière de mesures d'accompagnement, des aménagements permettant d'améliorer les productions agricoles réduisant l'apport d'intrants plutôt que le projet d'agroforesterie ?

Telle est la synthèse constituée de 4 pages et de 2 annexes que je soumets et remets ce 29 septembre 2022 à M. Xavier de La Rochefoucauld en application de l'article 123-18 du code

de l'environnement.

La Société Parc Éolien de la Sainte Croix dispose de 15 jours pour me faire part de ces remarques sous forme de mémoire en réponse qu'appellent de sa part ces éléments portés à sa connaissance.

Le 29 septembre 2022

Le Commissaire Enquêteur

Jean-Pierre GADON

Pour la SARL Parc Eplier de la Sainte Croix

Xavier de La Rochefoucauld

ENQUÊTE PARC EOLIEN DE LA SAINTE CROIX

GRILLE DES THEMES

NUMERO DE L'OBSERVATION	ANALYSE- SYNTHESE DES OBSERVATIONS, COURRIERS ou COURRIELS Société spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux.	PRINCIPAUX THEMES DEGAGES	AUTRES ITEMS EVOQUES Favorable au développement de l'éolien
C-2	LPO CHAMPAGNE- ARDENNE considère que l'impact sur la migration est ignoré, que le schéma d'implantation du projet éolien ne tient pas compte du couloir de migration jugé d'importance secondaire à l'échelle régionale dans le SRE et que les effets cumulatifs sont sous- évalués.	Inventaires de terrain contradictoires pour les couloirs de migration entre la LPO et la société AIRELE Effet barrière du parc de Maison Dieu va être aggravé parc le parc de la Sainte Croix. Mesures compensatoires prévues par le pétitionnaire n'auront pas d'effet sur les migrateurs actifs mais seulement sur la faune locale nicheuse.	LPO demande que l'acceptation du projet soit reportée tant qu'une évaluation des impacts de Maison Dieu n'apportera pas d'éléments à l'estimation des impacts cumulatifs de cette extension.
C- 3	Le Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne évoque les enjeux « chauve-souris » du territoire ainsi que l'étude d'impacts et annexes(4-1)	Sensibilité chiroptérologique du secteur Modèle d'éoliennes et taille du rotor Garde au sol (3 éoliennes à 24 m) Plan de bridage (modalités non précisées)	

NUMERO DE L'OBSERVATION	ANALYSE- SYNTHESE DES OBSERVATIONS, COURRIERS ou COURRIELS	PRINCIPAUX THEMES DEGAGES	AUTRES ITEMS EVOQUES	
1-COOLE	Favorable au projet éloigné des villages de COOLE et de SOUDÉ qui complète le parc de Maison Dieu	Absence de nuisances Rentrées d'argent pour les finances communales	Utilisation des énergies renouvelables au dépend des énergies fossiles	
2-COOLE	Pas de nuisances compte tenu de l'emplacement Favorable au projet Aspect financier non négligeable pour les communes		Travaux rendus possibles dans les communes	
3-COOLE	Consultation des plans pour connaître emplacement des éoliennes sur ses parcelles			
4-COOLE	Consultation des plans pour connaître emplacement des éoliennes sur ses parcelles			
1-SOUDÉ	Consultation du projet		The state of the s	
2-SOUDÉ	Consultation du plan de masse du projet			
3-SOUDÉ	Renseignements sur le projet			
4-SOUDÉ Exploitant agricole ayant la volonté de poursuivre son engagement en agroforesterie		Agroforesterie	Bienfaits de l'agroforesterie (eau, carbone, biodiversité, sols)	
5-SOUDÉ	L'association S.A.P.E. (STOP AUX PROJETS EOLIENS) se prononce contre le projet qui vient un plus saturer	Irrégularité du fait de l'implication de 2 anciens maires dans le projet		

le département de la Marne.	Fausse déclaration à l'Ae: mention d'un nouveau projet plutôt que d'une extension	Absurdité des énergies
	Raccordement: pas envisageable d'accorder l'autorisation à un parc sans connaître le futur raccordement.	renouvelables intermittentes
	Saturation : largement atteinte dans la Marne	

ENQUÊTE PARC EOLIEN DE LA SAINTE CROIX

GRILLE DE SYNTHESE DES COURRIELS ET OBSERVATIONS

COMMENTAIRES		La société COLAS FRANCE considère que le projet favorise l'entreprise, l'emploi et le développement éolien	La LPO précise que les conclusions de l'étude d'AIRELE sont contradictoires à celles émises dans l'analyse de sa propre étude. L'ajout de 11 éoliennes aux 18 du parc de Maison Dieu va renforcer l'effet barrière qui passera de 2,8 km à 4 km. L'impact sur la migration est ignoré. L'implantation du projet ne tient pas compte du couloir de migration. Les effets cumulatifs sont ignorés.	Le Conservatoire d'Espaces Naturels Champagne-Ardenne évoque les enjeux « chauve-souris » ainsi que l'étude d'impacts et annexes (4-1) essentiellement le modèle d'éolienne avec la garde au sol
17	PLAN DE BRIDAGE			×
9	WODEFES EOFIENNES			×
5	CHAUVE-SOURIS			*
<u></u>	АБВОГОВЕЗТЕВІЕ			
5	NOITARUTAS			
12	ВАССОВОЕМЕИТ			
a	DÉCLARATION A L'AE			
9	2≟TIRA_JU∂≟ЯЯІ			
o	Е РЕГЕТ ВА RRIERE		×	
∞	иилеитывез теккый		×	
F	EFFETS CUMULATIFS		×	
ပ	SNOITARDIM		×	
2	ENERGIES RENOUVELABLES			
4	FINANCES COMMUNALES			
m	ABSENCE DE NUISANCES	<u> </u>		
7	EMPLOI	×		
7	SIMPLE CONSULTATION			
THEMES	OBSERVATIONS	5	C-2	3

ainsi que le plan de bridage. M. SONGY considère qu'il n'y a pas de nuisances avec ce parc. Il met en avant l'utilisation des énergies renouvelables au dénend des énergies. Devant la	baisse des dotations de l'Etat à l'égard des communes, les rentrées d'argent générées par le parc seront appréciables. M. DULIEUX maire de COOLE indique qu'il	n'y aura pas de nuisances vu l'emplacement du parc. Il met en avant l'aspect financier non négligeable pour les	Marcelle LEQUEUX a consulté les plans pour connaître l'emplacement des éoliennes sur ses parcelles.	Pascal LEQUEUX a consulté les plans pour connaître l'emplacement des éoliennes sur ses parcelles.	Patrick MARY a consulté le projet.	Pierre BAILLY a consulté le plan de masse du projet.	2 membres du Collectif « Environnement Champenois en Péril » (ECEP 51) sont venus se renseigner sur le projet.
1-COOLE X X X		2-COOLE X X	3-COOLE X	4-COOLE X	1-SOUDÉ X	2-SOUDÉ X	3 -soudé X

Philippe JACQUEMIN engagé depuis 2 ans dans un projet d'agroforesterie sur son exploitation, souhaite poursuivre le développement de ce projet au regard de l'efficacité de ce système sur la préservation de la ressource en eau, la capture et le stockage des émissions de carbone, la restauration de la biodiversité et la conservation des sols.	Delphine AUBERT pour l'association S.A.P.E.(Stop Aux Projets Eoliens) a déposé un mémoire de 6 pages contenant 4 points: 1/ irrégularité: les 2 anciens maires de SOUDÉ et de COOLE seraient impliqués dans ce projet en tant que propriétaires de terrains sur lesquels une éolienne serait implantée 2 / déclaration à l'Ae: le promoteur a menti en mentionnant un nouveau projet plutôt qu'une extension 3/ il n'est pas envisageable d'autoriser en 2022 l'installation du parc sans connaître le scénario des futurs raccordements 4/ la saturation: seuil d'acceptabilité atteint largement dans la Marne, absurdité des énergies renouvelables intermittentes.
4 -soubÉ	5 -Soudé